

Envoyé en préfecture le 18/01/2018
 Reçu en préfecture le 18/01/2018
 Affiché le **SLO**
 ID : 039-28390017-20180108-B2018_3-DE

**ANNEXE A LA CONVENTION D'ASSISTANCE
 TECHNIQUE DU 15 JANVIER 2015**

**PREFECTURE DU JURA
 SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
 DELEGATION DEPARTEMENTALE DU JURA DE LA CROIX ROUGE FRANCAISE**

**Compensations Délégation Départementale du Jura de la Croix Rouge Française
 applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018**

MOYENS	TARIFS
---------------	---------------

	PERSONNELS	
Vacation d'intervention (1)	35 € par personne (soit + 5 €)	
	50 € par cadre	
Repas (2)	15 €/repas	
(1) Montant pour une vacation de base de 12 heures, puis une tarification au 1/12 heure en cas de dépassement de la vacation de base. (2) Une vacation de 12 heures comprend 2 repas.		

	VEHICULES	
Véhicule de Premier Secours à Personnes (3)	250 €	
Camion logistique (3)	140 €	
Véhicule Léger (3)	140 €	
Minibus (3)	140 €	
Véhicule Léger Tout Terrain (3)	160 €	
Remorque Cellule Accueil d'Impliqués (CAI) – Centre Hébergement d'Urgence (CHU) (4)	125 €	
(3) Paiement de 0,35 €/km au delà de 50 kilomètres. (4) Remboursement des consommables des remorques sur présentation de factures.		

	MATERIELS	
Tente Gonflable (ou non) de 20 m ²	85 €	
Tente Gonflable de 40 m ²	170 €	
Lot A	120 €	
Lot B	16 €	
Lot C	45 €	
Sac infirmier	105 €	
Groupe électrogène avec lot d'éclairage	60 €	
Canon à chaleur	130 €	